

31 juillet 2012

Proposition du Conseil administratif du 31 juillet 2012 en vue de l'ouverture de deux crédits d'investissement pour un montant total de 1 857 000 francs destinés au réaménagement partiel de la bibliothèque de la Cité située à la place des Trois-Perdrix 5, parcelle N° 7112, feuille N° 27, commune de Genève-Cité, soit:

- un crédit de 854 000 francs destiné au remplacement des étagères et du mobilier;**
- un crédit de 1 003 000 francs destiné au remplacement de la moquette, du système électrique et de la lustrerie, ainsi qu'au déménagement et à la mise en garde-meubles des collections.**

Préambule

La bibliothèque de la Cité a été inaugurée le 13 mai 1991. Elle est la bibliothèque centrale du réseau des bibliothèques municipales (BM) de la Ville de Genève. Située au centre de la ville à la place des Trois-Perdrix, elle fait la liaison entre la Vieille-Ville et le quartier commerçant des Rues-Basses.

Sur une superficie de 5500 m², la bibliothèque a mis à disposition en 2011 une collection de 161 000 documents imprimés, de 22 000 documents audiovisuels, de 183 titres de revues répondant aux besoins d'un public jeune et adulte. 523 700 documents ont été prêtés. 280 000 personnes ont fréquenté la bibliothèque.

La bibliothèque offre au public 230 places de travail, créant une atmosphère très conviviale. Un accès wi-fi permet une connexion internet aux personnes disposant de leur propre ordinateur et quatre postes informatiques multimédias offrent un accès aux ressources numériques et au réseau internet aux abonnés des BM. De nombreuses animations sont organisées régulièrement: expositions, heure du conte, spectacles (marionnettes, magiciens, etc.), invitations d'auteurs, lectures, jeux de piste, ateliers, prix littéraires, etc.

Au vu des prestations offertes à la population, la bibliothèque accueille un public diversifié qui fréquente les lieux pour lire et emprunter des documents, mais aussi pour travailler, assister à des animations ou participer à des ateliers, se former, ou simplement se retrouver dans un lieu public accueillant. Son développement s'oriente clairement vers un lieu qui allie socialisation – création de liens – à un lieu de recherche de contenus à des fins d'information, d'éducation, de culture et de loisir.

Notice historique

En juillet 2011, les bibliothèques municipales constatent que les étagères publiques commencent à donner des signes de faiblesse. La recherche d'un fournisseur capable de réassortir une certaine quantité de rayons et de supports aboutit à une commande de réassorts début février 2012.

Lundi 13 février 2012, à l'espace adulte de la bibliothèque de la Cité, lors du rangement des livres retournés le samedi précédent, un rayon supportant des livres est tombé sur la tête d'une collaboratrice. Celle-ci a dû être emmenée à l'hôpital et a pu rentrer chez elle dans la journée. La cause de cette chute semble être la déformation du rayon en aggloméré sous le poids des ouvrages ainsi que la déformation des barrettes métalliques latérales de soutien.

Par mesure de précaution, il a été décidé de fermer l'accès au public de tous les espaces contenant ce mobilier, dès le 14 février, le temps qu'une expertise soit réalisée.

Jeudi 16 février 2012, un expert a examiné les rayons des étagères de la bibliothèque de la Cité. Il a pu constater les défauts de conception suivants concernant ce mobilier:

Les tablettes sont en aggloméré de 25 mm d'épaisseur, plaquées recto-verso de stratifié. Avec le poids des livres, ces tablettes ont fini par cintrer. Les barrettes de fixation des tablettes, sur les montants verticaux, sont élaborées en fil d'acier de 3,5 mm de section et laquées époxy. Elles peuvent coulisser librement d'un côté (n'ayant qu'une butée) entre les deux profils du montant. Les tablettes sont solidarisées aux barrettes par un système de deux fils métalliques soudés à la barrette et allant s'enfiler dans deux trous percés sous la tablette. En cintrant, sous le poids des livres, les tablettes exercent sur les barrettes une double pression: vers le bas et vers l'intérieur. Il en résulte que les barrettes, de section trop fine, se plient et, ayant la possibilité de coulisser librement, sortent du logement de leur montant; c'est à ce moment que la tablette tombe. Il était prévu initialement des butées en plastique dont le rôle était d'empêcher les barrettes de coulisser librement. Ces butées étant en plastique léger, difficiles à utiliser et de mauvaise qualité, elles ont fini par ne plus être fixées sur les barrettes après modification de la hauteur des tablettes.

Ces points de faiblesse permettent de conclure que ce mobilier n'était pas conçu pour durer 30 à 40 ans avec un usage intensif comme c'est le cas pour des étagères de bibliothèques professionnelles.

Afin de permettre une réouverture rapide de la bibliothèque de la Cité, l'expert a suggéré un certain nombre de mesures de sécurisation provisoire accompagnées d'une vérification des équipements:

- chaque rayon a été enlevé, les supports ont été replacés correctement;
- les rayons et supports trop déformés ont été supprimés et remplacés par les éléments commandés début février;
- chaque tablette a été calée dans le sens de la profondeur, avec des cales sur l'avant de la tablette pour éviter tout glissement des supports.

Ces travaux ont été finalisés le 4 mai 2012. Ce renforcement des étagères est provisoire, pour une durée d'un à deux ans maximum.

Les rayonnages du mobilier fixe présentaient aussi des fragilités qui ont été résolues par deux méthodes, selon le type de fixation des tablettes:

- vissage des crémaillères non fixées;
- changement des autres types de supports des tablettes pour en renforcer la solidité.

Afin de réaliser ces vérifications, une demande d'autorisation de dépassement sur la base de l'article 29 du règlement d'application de la LAC a été approuvée par le Conseil administratif le 29 février 2012. Les BM ont pu réaliser l'engagement de deux personnes à plein temps pour une durée d'un mois.

En parallèle, deux solutions ont été envisagées: consolider les étagères actuelles (prototype élaboré par une entreprise spécialisée) ou remplacer les étagères.

La première solution, après test des prototypes proposés, s'est révélée insatisfaisante pour les raisons suivantes:

- les prototypes de support proposés pour le soutien latéral des tablettes, réalisés en inox, sur mesure, découpés au laser, se sont révélés insuffisamment solides: après quelques jours d'essais, ils étaient tordus;
- les prototypes de support, qui font reposer deux pointes par côté dans deux trous de fixation par côté, ne peuvent pas être adaptés à chaque situation rencontrée: les trous de fixation existants sur les montants des étagères actuelles ne sont pas répartis de manière rigoureusement équidistante;
- le profil métallique, en tube de section rectangulaire vissé sur le dessous de cette tablette pour la renforcer, n'a pas suffi à redresser totalement les tablettes les plus cintrées;
- l'installation de ces profils métalliques, d'une section de 30 mm, aurait entraîné une diminution de la capacité de stockage des étagères, un rayon sur cinq aurait dû être supprimé;
- le coût de cette option, d'un montant de 145 000 francs (sans les frais de personnel pour la manutention), a semblé très élevé pour une solution provisoire (pour 5 ans environ).

La solution du remplacement des étagères a dès lors été privilégiée.

Au mois de mars 2012, un inventaire complet du mobilier de la bibliothèque de la Cité a été établi pour permettre l'évaluation du coût de remplacement du mobilier.

L'évaluation financière du remplacement du mobilier a été formulée à la mi-avril 2012.

Exposé des motifs

Les travaux demandés visent à améliorer la sécurité du public et du personnel. Ils visent aussi à rendre plus flexible l'utilisation des espaces publics de la bibliothèque et à les adapter aux prestations qu'une bibliothèque doit offrir au XXI^e siècle.

Les étagères doivent être remplacées pour des raisons de sécurité pour le personnel et le public.

Le reste du mobilier (chaises, tables, fauteuils) a été fortement sollicité depuis 1991, si bien que le dossier de nombreuses chaises s'est cassé. Toutes les chaises d'origine existantes à ce jour ont dû être renforcées pour prolonger leur durée de vie.

Parallèlement, le projet de mise à disposition de bornes d'emprunt et de retour (station automatique d'emprunt), dont la réalisation a été votée par le Conseil municipal le 8 novembre 2005, PR-408 du 13 avril 2005, implique une redéfinition des banques de prêt. Ces bureaux de prêt, qui posent actuellement déjà des problèmes d'ergonomie, ne seront plus du tout adaptés à la nouvelle organisation du travail. Ce même projet implique également l'installation d'une station automatique de retour en dehors des heures de prêt en façade de la bibliothèque de la Cité au rez-de-chaussée.

Outre les questions de mobilier, la moquette est fortement usée. Celle-ci a été changée en 2010 dans une partie des espaces administratifs. Pour les espaces publics, cette opération, nécessitant le démontage complet des étagères, a été différée jusqu'à ce jour. Le changement de mobilier offre une occasion unique pour effectuer ces travaux.

De même, le système électrique, installé dans des canaux de sol, doit être remis aux normes actuelles. Il montre des signes de faiblesse et d'instabilité qui doivent être réglés rapidement pour offrir une sécurité d'accès au public et des conditions de travail correctes pour le personnel.

Délibération I: remplacement des étagères et du mobilier

Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux

Remplacement du mobilier des zones publiques (étagères, tables, chaises, banques de prêt) et des étagères des zones administratives.

Outre le remplacement des étagères des zones publiques et administratives, le remplacement des tables et chaises acquises à l'ouverture de la bibliothèque s'avère nécessaire en raison de leur état d'usage et leur manque de modularité.

Au manque d'ergonomie des banques de prêt actuelles, relevé dans une expertise de la Direction des ressources humaines, s'ajoute l'inadéquation de ce mobilier avec le changement des pratiques de prêt (introduction bornes de prêt-retour automatiques notamment). Ce mobilier massif ne peut être transformé et doit être remplacé.

Estimation des coûts selon CFC

<i>Libellé</i>	<i>Fr.</i>
Remplacement des étagères	503 517
Remplacement du mobilier	<u>287 798</u>
Coût total de la construction HT	791 315
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	<u>63 305</u>
Coût général du crédit TTC (Délibération I)	854 620
Arrondi à	<u>854 000</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de juin 2012 et ne comprennent aucune variation.

Délais

Les travaux pourront démarrer quatre mois après le vote du Conseil municipal et dureront moins de six mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est novembre 2013.

Référence au 7^e plan financier d'investissement

Cet objet n'est pas prévu au 7^e plan financier d'investissement 2012-2023.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

La charge financière annuelle sur 854 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 8 annuités est de 117 840 francs.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit d'achat du mobilier est la Centrale municipale d'achat et d'impression. Le bénéficiaire du crédit est la bibliothèque municipale.

Délibération II: remplacement de la moquette, du système électrique et de la lustrerie ainsi que déménagement et mise en garde-meubles des collections

Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux

Afin d'intégrer le nouvel agencement, il est prévu de démonter le mobilier d'accueil existant pour y installer de nouvelles banques de prêt.

La moquette vétuste et le système électrique défaillant sous-jacent seront remplacés, de même que le système d'éclairage dans le but d'améliorer son exploitation et l'utilisation des espaces.

Suite au changement des étagères murales, des travaux de peinture seront à prévoir.

Une ouverture dans la façade principale du rez-de-chaussée sera créée pour l'intégration d'une station automatique de retour des documents pendant les heures de fermeture de la bibliothèque.

Considérant le remplacement de mobilier et de moquette, ainsi que les travaux de réfection de l'électricité, le déplacement des collections est impératif, la bibliothèque de la Cité n'ayant pas d'espace de stockage conséquent.

Le déménagement sera effectué par étape, en fonction de la planification des travaux, afin de réduire l'impact des travaux sur les activités de la bibliothèque et garantir un accès maximum du public aux collections durant les travaux.

Programme et surfaces

Rez-de-chaussée	<u>Espace prêt adultes</u>	550 m ²
	Dépose moquette existante	
	Dépose mobilier fixe	
	Travaux d'installations électriques	
	Pose moquette	
	Changement ponctuel lustrerie	
	Travaux de peinture	
	Création d'une ouverture en façade pour l'installation d'une station automatique de retour des documents	
	<u>Salle d'exposition</u>	170 m ²
	Dépose moquette existante	
	Travaux d'installations électriques	

	Pose moquette	
	Changement lustrerie	
	Travaux de peinture	
1 ^{er} étage	<u>Espace prêt adultes</u>	550 m ²
	Dépose moquette existante	
	Dépose mobilier fixe	
	Travaux d'installations électriques	
	Pose moquette	
	Changement ponctuel lustrerie	
	Travaux de peinture	
	<u>Salle de lecture</u>	170 m ²
	Dépose moquette existante	
	Dépose mobilier fixe	
	Travaux d'installations électriques	
	Pose moquette	
	Changement ponctuel lustrerie	
	Travaux de peinture	
2 ^e étage	<u>Espace prêt jeunes</u>	550 m ²
	Dépose moquette existante	
	Dépose mobilier fixe	
	Travaux d'installations électriques	
	Pose moquette	
	Changement ponctuel lustrerie	
	Travaux de peinture	
	<u>Médiathèque</u>	170 m ²
	Dépose moquette existante	
	Dépose mobilier fixe si nécessaire	
	Travaux d'installations électriques	
	Pose moquette	
	Travaux de peinture	

Estimation des coûts selon CFC

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Fr.</i>
2	<u>Bâtiment</u>	
21	Gros-œuvre 2	
	Création d'une ouverture en façade	18 518
23	Installations électriques	
	Travaux de distribution électrique	92 593
	Lustrerie	185 185
	Travaux de raccordement de la station automatique	9 260

27	Aménagements intérieurs 1	
	Menuiserie intérieure: démontage mobilier fixe	37 037
28	Aménagements intérieurs 2	
	Moquette: dépose et pose nouvelle moquette	240 740
	Traitement des surfaces intérieures	64 815
	Frais de déménagement	140 000
	Mise en garde-meubles des collections	60 000
	Assurances	36 400
	Coût total de la construction HT	884 548
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	70 764
	Coût total de la construction TTC	955 312
	Frais administratifs et financiers	47 766
	Prestation du personnel pour les investissements (5% du coût total de la construction TTC)	47 766
	Coût total du crédit demandé (Délibération II)	1 003 078
	Arrondi à	<u>1 003 000</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de juin 2012 et ne comprennent aucune variation.

Délais

Les travaux pourront démarrer quatre mois après le vote du Conseil municipal et dureront moins de six mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est novembre 2013.

Référence au 7^e plan financier d'investissement

Cet objet n'est pas prévu au 7^e plan financier d'investissement 2012.2023.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

La charge financière annuelle sur 1 003 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités est de 113 130 francs.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit est le Service des bâtiments. Le bénéficiaire du crédit est la bibliothèque municipale.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets de délibérations ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 854 000 francs destiné au remplacement des étagères et du mobilier de la Bibliothèque de Genève, située à la place des Trois-Perdrix 5, parcelle N° 7112, feuille N° 27, commune de Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 854 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2021.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 003 000 francs destiné au remplacement de la moquette, du système électrique et de la lustrerie, ainsi qu'au déménagement et à la mise en garde-meubles des

collections de la Bibliothèque de Genève, située à la place des Trois-Perdrix 5, parcelle N° 7112, feuille N° 27, commune de Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 003 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.